

RAPPORT MORAL 2023

L'année 2023 aura été marquée par une activité intense au sein de la fédération.

Un point majeur : le poste salarié qui a pu être pérennisé grâce à plusieurs soutiens financiers et à diverses collaborations. Le déploiement des différentes branches de ce projet a pu se réaliser avec les partenaires suivants :

- le Conseil Départemental et ses actions « Rendez-vous nature » et « les Ados s'engagent »,
- Angers Loire Métropole avec l'inventaire participatif des Arbres remarquables,
- la Fondation Nature et Découvertes qui a pulvérisé son record national de l'arrondi en caisse et nous a ainsi attribué plus de 5 000 euros,
- l'association A.R.B.R.E.S.,
- le C.A.U.E. 49,
- l'État, au travers de ses dispositifs d'aides.

Par ailleurs, le travail des bénévoles du groupe Arbres est valorisé en promouvant la Charte de l'arbre qu'ils ont bâtie et mise à disposition des collectivités qui peuvent s'en saisir et l'adapter. Une signature est par exemple programmée avec la ville d'Angers, mais il reste beaucoup à faire auprès des collectivités pour promouvoir cet outil protecteur.

Un grand merci donc à tous ces bénévoles du groupe Arbres pour la dynamique poursuivie au cours de l'année 2023.

Nous garderons en mémoire l'organisation de l'assemblée générale de FNE national à Angers au Palais des Congrès avec la présence en matinée du Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, Christophe Béchu. Et puis, un vrai beau programme avec soirée festive au musée Jean-Lurçat, un spectacle Arbres au Jardin des Plantes et une sortie vélo à l'Île St Aubin.

Cette année 2023 aura vu également le dénouement en notre faveur de plusieurs actions en justice. La plus emblématique était menée par plusieurs associations dont la fédération nationale FNE, l'AMAP « La goutte d'eau », le CEVA 49 (Collectif Environnemental Val d'Authion) suite à l'épandage de métham-sodium, un pesticide toxique, sur des champs de mâche implantés sur les secteurs de Brain-sur-l'Authion et Mazé-Milon. La société Primaloire a été condamnée à de lourdes peines : une amende de 35 000 € et deux autres de 7 500€. Un employé a été -quant à lui- condamné à une amende de 8 000€ avec sursis et deux autres de 1 000€. Soulignons le rôle majeur des associations qui ont participé à la suppression de ce véritable poison, aujourd'hui interdit.

Votre fédération a également suivi attentivement l'évolution des arrêtés sécheresse en 2023, même si la situation n'a pas été aussi dramatique qu'en 2022. Il nous a fallu cependant rester en éveil permanent tant les souplesses et dérogations peuvent mettre à mal nos ressources en eau.

Nous avons été très présents aussi dans les commissions départementales et locales, et avons répondu à de nombreuses sollicitations.

Nous avons contribué également à près d'une dizaine d'enquêtes et de consultations publiques, grâce à l'investissement de nos bénévoles et échanges avec les associations membres.

Pour conclure, nous adressons nos remerciements chaleureux aux membres du Collectif d'Actions Citoyennes (CAC) de Montreuil-Bellay avec lequel nous avons beaucoup œuvré pour la protection de la zone de Méron. Ce collectif, après sa mise en sommeil, vient de faire don à FNE Anjou du solde de sa trésorerie.

Enfin, nos remerciements appuyés à nos administrateurs engagés et fidèles depuis de nombreuses années : Yves Lepage, Gilles Mabon et Jean-Claude Hippolyte. Ils ont beaucoup œuvré et nous quittent aujourd'hui à l'occasion du renouvellement du Conseil d'Administration.

Et merci à vous tous, associations membres et adhérents bénévoles.